

Conseil municipal 3 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le samedi 3 janvier à 15h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Palluel, Maire.

Etaient présents, M. PALLUEL Maire et 12 membres

Absents : Jean GOUZIEEN et Marie Noëlle MINIOU

Ont donné procuration : Jean GOUZIEEN à Alexandre BARS, Marie Noëlle MINIOU à Dominique MOIGNE

Secrétaire de séance : François MALGORN

I° Tarifs 2015

1) Déchets.

| Déchets | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--------|--------|--------|---------------|
| - Habitations | 143,00 | 150,00 | 155,00 | 160.00 |
| - Gîtes | | 150,00 | 155,00 | 160.00 |
| - Boulangerie, | 365,00 | 380,00 | 390,00 | 402.00 |
| -Alimentations, | 695,00 | 720,00 | 740,00 | 764.00 |
| hôtels-restaurants du bourg | | | | |
| - Alimentation hors bourg | | 550,00 | 565,00 | 583.00 |
| -Chambres d'hôtes, centres d'hébergement | | | | |
| - de 3 à 5 chambres | | 150,00 | 155,00 | 160.00 |
| - au-delà de 5 chambres | | 200,00 | 205,00 | 212.00 |
| -hébergement avec restauration hors bourg, restauration sans hébergement | | 380,00 | 390,00 | 402.00 |
| -Autres commerces et artisans | 143,00 | 150,00 | 155,00 | 160.00 |
| - Redevance passagers touristes à partir de 14 ans | 1,50 | 1,50 | 1,50 | 1.50 |
| Ferrailles | | | | |
| • voitures petits encombrants | 52,00 | 53,00 | 55,00 | 57.00 |
| • Fourgons gros encombrants | 104,00 | 106,00 | 110,00 | 115.00 |
| Animaux | | | | |
| • Moutons | 14,50 | 15,00 | 15,00 | 15.00 |
| • Cheval , Vache, avec chaux | 80,00 | 80,00 | 80,00 | 80.00 |
| • Chaux supplémentaire | 22,50 | 23,00 | 23,00 | 23.00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs définis ci-dessus (service déchets) pour l'année 2015.

Tarification pour les professionnels

La loi considère tout établissement professionnel produit des déchets et qu'obligation lui est faite d'assurer leur conditionnement et élimination dans des conditions propres à éviter les nuisances, conformément aux lois du 15 juillet 1975 et du 13 juillet 1992 relatives à l'élimination des déchets.

La collectivité n'a donc aucune obligation de collecter et traiter les déchets issus des activités professionnelles.

Pour des raisons pratiques et financières, la collectivité accepte de collecter et de traiter les déchets issus des entreprises. Mais il convient de définir par convention les relations contractuelles entre la Commune et les entreprises privées.

Le Maire soumet donc au Conseil Municipal un projet de convention qui porte sur les déchets assimilables à des déchets ménagers et ceux qui sont déposés en déchèterie.

Une redevance fixe est mise en place (voir tableau précédent). Mais pour certains produits apportés en déchèterie, qui ne sont pas valorisés et représentent un coût non négligeable, il convient de fixer un prix à l'unité ou au volume.

| Déchets | 2014 | 2015 |
|---|--------|-----------------------------|
| Ferrailles | | |
| • voitures | 55,00 | 57.00 |
| petits encombrants | | |
| • Fourgons | 110,00 | 115.00 |
| gros encombrants | | |
| Déchets spéciaux (solvants, peintures produits phytosanitaires ; huiles de vidange, batteries...) | | 5€/ unité de 10l |
| Déchets verts | | 5 € / 3 m3 |
| Gravats triés inertes | | 5 €/m3 |
| Encombrants (meublier, plastiques non recyclables, déchets de chantiers non inertes...) | | 5 €/m3 |
| Animaux | | |
| • Moutons | 15,00 | 15,00 |
| • Cheval , | 80,00 | 80,00 |
| Vache, avec chaux | | |
| • Chaux supplémentaire | 23,00 | 23,00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- autorise le Maire à signer la convention qui sera ensuite signée avec les entreprises domiciliées ou intervenant à Ouessant.

- fixe le tarif 2015 selon les montants présentés dans le tableau ci-dessus.

Dans le cadre du débat, le problème de Toulalan est évoqué par M. Joël RICHARD et Mme. MOIGNE. M. RICHARD souhaiterait que l'enclos soit fermé par un portail. Mme. MOIGNE, après concertation avec les services communaux pense qu'il y a un réel risque de voir certains usagers indécents déposer leurs déchets... devant ou aux alentours du portail. IL faut donc selon elle privilégier le renforcement de la surveillance et la verbalisation en cas d'infraction constatée. Elle se demande s'il ne faudrait pas prendre un arrêté municipal spécifique. Le Maire lui répond que la loi et la réglementation interdisent déjà le dépôt sauvage de déchets.

2) Location matériel

| Objet | Tarifs 2012 | Tarif 2013 | Tarif 2014 (€) | Tarif 2015 |
|--|-------------|------------|----------------|------------|
| Location matériel | | | | |
| Voiture (/jour) | 57,00 | 58,00 | 60,00 | 60,00 |
| Location engin + chauffeur / H ou remorque | 74,00 | 76,00 | 80,00 | 82,00 |
| Compresseur (entreprises)/jour | 126,00 | 130,00 | 135,00 | 140,00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs définis ci-dessus (location matériel) pour l'année 2015.

3) Location salles

Rappel : gratuité pour les associations d'Ouessant et les actions caritatives.

| Objet | Tarifs 2012 | Tarifs 2013 | Tarifs 2014 | Tarifs 2015 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Salles et locaux | | | | |
| Salle mairie | 47,00 | 50,00 | 52,00 | 53,00 |
| Salle expo | | | | |
| • été | 74,00 | 76,00 | 78,00 | 80,00 |
| • hiver | 92,00 | 95,00 | 98,00 | 100,00 |
| Chapiteau | 57,00 | 58,00 | 60,00 | 60,00 |
| Salles camping | 40,00 | 40,00 | 40,00 | 40,00 |
| Salle polyvalente Hiver-Eté (du 1 ^{er} avril au 30 sept.) | | | | |
| • Particuliers, groupes restaurants Ouessant | 186,00 et 141,00 | 190 et 145,00 | 195 et 150,00 | 200,00 et 155,00 |
| • Groupes continent | 368,00 et 292,00 | 375,00 et 300,00 | 380,00 et 305,00 | 390,00 et 310,00 |
| Sono | | | | |
| • Particuliers Ouessant | 38,00 | 40,00 | 40,00 | 40,00 |
| • Extérieurs | 56,00 | 60,00 | 60,00 | 60,00 |
| • Caution | 320,00 | 400,00 | 400,00 | |

| | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|------------------------------|
| Caution pour la salle polyvalente (un chèque sera demandé à tout locataire payant ou à titre gratuit, privé ou associatif) | | | | 200.00 |
| Salle Omnisport | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Tennis • Location salle pour repas ou manifestation | 9,00 520,00 | 9,00 520,00 | 9,00 520,00 | 9.00 520.00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs définis ci-dessus (location salles) pour l'année 2015.

La mise en place d'une caution est accueillie favorablement par les conseillers. Plusieurs d'entre eux demandent qu'un état des lieux systématique soit fait avant et après. Ils sont prêts à faire à tour de rôle cet état des lieux à tour de rôle en dehors des jours de travail du personnel communal.

4) Prestations diverses assurées par la commune

| Objet | Tarifs 2012 | Tarifs 2013 | Tarifs 2014 | Tarifs 2015 |
|--|--|---|------------------------------|--|
| Prestations diverses | | | | |
| Bibliothèque | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Abonnement famille • Abonnement indiv. • Vente livres • Accès internet | 19,00 9,90 1 à 6 € 1€/demi heure | 19,00 10,00 1 à 6€ 1€/demi-heure | 19,00 10,00 1 à 6.00 | 20.00 11.00 1.00 à 6.00 |
| Cantine | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Scolaires Ouessant • Adultes, enfants ext. | 3,15 7,70 | 3,20 7,90 | 3.20 8.00 | 3.30 8.20 |
| C.L.S.H. | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Scol. Oues. - ½ journée - journée • Enf. ext. - ½ journée - journée | 3,55 6,30 4,60 7,10 | 3,60 6,40 4,70 7,20 | 3.65 6.50 4.80 7.30 | 3.70 6.60 5.00 7.50 |
| Photocopie | 0,18 | 0,18 | 0.18 | 0.18 |
| Expédition bulletin (une année) | 10,00 | 10,00 | 10.00 | 10.00 |
| Raticide (2 plaques ou 500G) | 1,00 | 1,00 | 1.00 | 1.00 |
| Jetons douches | 1,50 | 1,50 | 1.50 | 1.50 |
| Taille d'arbres avec machine | 94,00 | 96,00 | 100.00 | 100.00 |
| Réfection voirie | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Traversée de route • Préparation (par m²) chaussée • Enrobé (par m²) | 57,00 69,00 33,00 | 58,00 70,00 34,00 | 59.00 71.00 35.00 | 60 72.00 36.00 |
| Dégagement véhicule | 74,00 | 75,00 | 80.00 | 85.00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs définis ci-dessus (tarifs diverses prestations) pour l'année 2015.

Concernant la taxe de séjour pour le camping, certains conseillers demandent qu'on la fasse passer à 23 centimes pour faire un compte « rond » avec celle perçue par le département.

Le maire répond qu'au vu de la catégorie du camping (deux étoiles) 20c constitue un plafond qu'un ne peut dépasser.

5) Camping municipal - tourisme

| Objet | Tarifs 2012 | Tarifs 2013 | Tarifs 2014 | Tarifs 2015 |
|---|--------------|--------------|--------------|----------------------------|
| Camping municipal | | | | |
| Emplacement tente/jour | 3,15 | 3,20 | 3.40 | 3.50 |
| Enfant – de 7 ans (par jour) | 1,40 | 1,45 | 1.50 | 1.50 |
| Personnes + 7 ans (par jour) | 3,20 | 3,30 | 3.40 | 3.50 |
| Tentes communales | | | | |
| • Location tentes 6 personnes/jour | 9,40 | 10,00 | 15.00 | 15.00 |
| • Location lit tente marabout + par jour et par pers. | 3,80 3,15 | 3,90 3,30 | 4.00 4.00 | 4.10 4.10 |
| Tarifs spéciaux | | | | |
| • Organ. sociaux, colonies.../pers | 1,55 | 1,60 | 1.70 | 1.80 |
| • Groupes (10 pers. et plus) | -10% | -10% | -10.00 | -10% |
| • Séjours 1 mois et plus | -30% | -30% | -30.00 | -30% |
| Jetons douches | | | | |
| • Particuliers | 1,50 | 1,50 | 1.50 | 1.50 |
| Machine à laver | 5,00 | 5,00 | 5.00 | 6.00 |
| Sèche-linge | 5.00 | 5.00 | 5.00 | 6.00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs définis ci-dessus (camping municipal) pour l'année 2015 .

| Taxe de séjour | Tarif 2013 | Tarif 2014 | Tarif 2015 |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Hôtels, gîtes, locations diverses | 0,35(+ 4 c de taxe additionnelle) | 0.36 (+4c de taxe additionnelle) | 0.36 (+4c de taxe additionnelle) |
| Camping | 0,20 (+ 2c de taxe additionnelle) | 0,20 (+ 2c de taxe additionnelle) | 0,20 (+ 2c de taxe additionnelle) |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer en 2015 la taxe de séjour à 0,36 € /personne dans les hôtels, gîtes et locations diverses, et 0,20 €/personne au camping.

6) Aérodrome

Finist'air

- Taxes d'atterrissage 2,29 €
- Taxes passagers départ 0,30 €

Avions Aéroclub Guipavas

Forfait annuel : 360,00 € (350 en 2014)

Autres avions

- Jusqu'à 3 tonnes avec 4 heures forfait parking : 5,30 €
- Poids supérieur avec forfait 4 heures parking : 6,50 €
- Hélicoptère : 6,50 €
- Heure supplémentaire parking au-delà 4 h : 1,20 €
- Parking une nuit : 8,30 €
- Parking une semaine : 25€
- Parking un mois : 75 €
- Parking à l'année : 390 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs définis ci-dessus (aérodrome) pour l'année 2015.

7) Loyers

Locaux professionnels

| Locaux professionnels | | | |
|--|---|---|---|
| LOCAL | Loyer 2014 | Révision | Loyer 2015 |
| Médecin, kiné | 670.01 € | Loyer de base 600 €, indice de base 4 ^{ème} trimestre 2007 : 1474. révision indice du 1 ^{er} trimestre de l'année précédente : 1646 | Révision indice 1 ^{er} trimestre 2014 : 1648 Nouveau loyer : 670.83 € |
| Breiz'ilienne Bail commercial | 554.40 € en diminution donc on reste à 564.22 € comme en 2013. | Révision prévue comme un bail d'habitation selon l'indice de la construction. dernier indice connu 2 ^{ème} trimestre 2013 : 1637 Indice de base : 1624 loyer de base 6600 € | Révision 2 ^{ème} trim 2014 qui est : 1621 comme inférieur, loyer inchangé 564.22 € |
| Mary'jo couture | Loyer annuel : 2260.22 soit un loyer mensuel de : 188.35 € | Révision au 1 ^{er} mai 2014 selon l'indice 2 ^{ème} trimestre 2007 1435 et dernier indice connu 2 ^{ème} trimestre 2013 : 1637. Loyer annuel de référence : 1981.32 € Révision triennale. | Loyer inchangé Mensuel : 188.35 € |
| Presse | 653.92 € donc on reste à 665.51 € | Révision depuis mai 2011 – loyer de base 7200 € indice de base 3 ^{ème} trim 2009 : 1502 Dernier indice connu : 2 ^{ème} trimestre 2013 1637 | Loyer inchangé 665.51 € |
| Algues et mer Bail au 01/11/2009 | Loyer annuel de 29367.12 € soit mensuel 2447.26 € donc on reste à 2490.61 € | Indice de base : 1498 2 ^{ème} trimestre Loyer de base : 26 873.52 € Nouvel indice : 1637 | Loyer inchangé 2490.61 € |
| Pédicure par jour | 22 € | Dernière variation annuelle connue indice soit + 0.9 % | Dernière variation 0.47 % 22.10 € |
| Penn ar Bed | 264.37 € | 0.9 % Soit 2.36 € | 0.47 % loyer de 265.61 € |
| Local stiff pêcheurs | 123.78 € | 0.9 % soit 1.10 € | 0.47 % loyer de 124.36 € |
| Cabinet dentaire | 278.02 € et 65.72 € On reste à 282.94 € et 66.89 € soit 349.83 € | Loyer mensuel de référence : 193.44 € Charges de référence 45.73 €, indice de référence 1139 (2 ^{ème} trim. 2001). Révision indice 2 ^{ème} trimestre de l'année précédente 2013 soit 1637 | Loyer inchangé 282.94 € et charges de 66.89 € total de 349.83 € |
| Cabinet infirmier | 278.09 € et 67.32 € de charges soit 345.41 € | Loyer mensuel de référence : 259 € Charges de référence : 62.70 €, Indice de référence 1533 : 4 ^{ème} | Indice de révision est le 1 ^{er} trimestre soit 1648 Nouveau loyer : 278.43 € |

| | | | |
|---|--|---|--|
| | | trimestre 2010 Révision indice 1^{er} trimestre de l'année précédente 2012 : 1646 | Charges de : 67.40 € Total de : 345.83 € |
| Local pêcheurs maison du docteur | + 0.9 % soit 102.24 € | Révision selon décision du conseil municipal Bail au 1^{er} avril 2012 Bail au 1^{er} septembre 2012 | + 0.47 % Nouveau loyer de : 102.72 € |
| Scaph'eussa Grunweiser S | 169.51 € | Fixé à 4 € le m2 soit 4.036 € pour 2014 Fixé à 4 € le m2 | + 0.47 % Nouveau loyer de : 170.31 € |
| Autres loyers logements | | Révision selon la dernière variation annuelle connue de 0.9 % au 3^{ème} trimestre 2013. | Révision selon la dernière variation connue de 0.47 % au 3^{ème} trimestre 2014 |
| Annexe de la poste Ancien FORMENT Jean Paul | 211.82 € | Dernière valeur : 124.66 | 212.81 € |
| Inscription maritime BOULIC Emilie | 305.89 € | | 307.33 € |
| BON Martin | 211.82 € | | 212.81 € |
| TICOS Karine | Soit 293.64 € | Révision au 1^{er} février (indice 3^e trim 2013 - 1612) | Indice 3^{ème} trim 2014 soit 1627 loyer de 296.37 € |
| Logement école | 203.56 € + 51.53 € de charges soit un total de 255.09 € | | Nouveau loyer : 0.47 % Donc 204.52 € et charges 51.77 € total = 256.29 € |
| Logements sémaphore garage | 281.13 € 25 € le garage. | | Nouveau loyer : 282.45 € Garage 25 € |

- **Gîtes**

| Gîtes communaux | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------------|---|---|---|--|
| • par nuit | | | | |
| → 1 personne | 37,00 € | 37,00 € | 37,00 € | 38.00 |
| → 2 personnes | 47,00 € | 47,00 € | 47,00 € | 47.00 |
| → 3 personnes | 56,00 € | 56,00 € | 56,00 € | 57.00 |
| → professionnel | 13,00 € | 13,00 € | 13,00 € | 14.00 |
| • par mois | | | | |
| → tarif normal | 295,00 € | 295,00 € | 295,00 € | 296 |
| → enseignants une nuit | 8,60 | 8,70 | 8,70 € | 8.80 |
| Enseignants + d'une nuit | 7,10 | 7,20 | 7,20 € | 7.25 |
| Personnel médico-social | 255,00 (forfait mensuel) + 20 € charges 7, 20 €/jour pour séjours jusqu'à 15 jours | 255,00 (forfait mensuel) + 20 € charges 7, 20 €/jour pour séjours jusqu'à 15 jours | 260,00 (forfait mensuel) + 20 € charges 7, 20 €/jour pour séjours jusqu'à 15 jours | 262.00 (forfait mensuel) + 20 € charges 7, 25 €/jour pour séjours jusqu'à 15 jours |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les loyers définis ci-dessus pour l'exercice 2015.

II° Travaux divers

- Auberge de Jeunesse

Dossier présenté par M. Nicolas BON

Appentis à l'est du bâtiment principal.

M. BON a sollicité les entreprises pour la réfection de la toiture.

Trois devis sont parvenus en mairie.

Entreprise ROUSSEL : 13 028.59 € HT

Entreprise L'HOSTIS : 13 860.58 € HT

Entreprise GAUTIER : 12 450.00€ HT

Les procédés proposés par les entreprises sont différents.

Les entreprises L'HOSTIS et GAUTIER enlèvent les plaques de fibrociment (amiante), mais le conditionnement, l'évacuation vers un centre de stockage spécialisé sera à la charge de la Commune.

L'entreprise ROUSSEL propose de poser une sur toiture après application d'un fixateur sur le toit existant pour neutraliser les fibres d'amiante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide donc de retenir cette solution pour un montant de 13 028.59 € HT pour ne pas à avoir à évacuer l'amiante.

- Cuisine salle polyvalente

Les travaux concernant la nouvelle salle polyvalente ne sont pas prévus avant la fin de l'année et il est nécessaire de réparer le toit actuel de l'annexe de la salle polyvalente (cuisine) qui prend l'eau. M. BON propose de retenir l'entreprise ROUSSEL pour un montant de 13 463.93 € HT (même procédé que l'auberge de jeunesse).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

- Camping

M. BON rappelle aux membres de l'assemblée que pour installer un chauffe-eau de 300 litres au camping municipal il est nécessaire d'agrandir la porte nord du bâtiment principal.

Il a reçu deux devis :

- Entreprise LALOUER : 4 800.00 € HT

- Entreprise ROUSSEL : 3 364,61 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'entreprise ROUSSEL.

M. Joël RICHARD demande un calendrier prévisionnel des travaux programmés.

M. Bon lui donne les éléments d'information suivants :

- barrage, début des travaux programmé pour le 19 janvier, la digue de Corce suivra

- Maisons Bon et Bel Air : tout est prêt pour le démarrage des travaux (permis accordé, entreprises choisies...). Mais le Département a fait savoir qu'il pouvait attribuer une aide dans le cadre du contrat d'engagement. Un dossier a été déposé. La réponse est en attente.

- Garage gendarmerie et Mairie : travaux vont démarrer prochainement.

IV° Questions diverses

- Auberge de jeunesse

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. Henri TICOS qui propose de reprendre l'auberge de jeunesse en gérance.

En effet, une opération de recrutement est actuellement en cours suite aux offres d'emploi déposées par l'association.

Sur le principe, l'option de mise en gérance peut paraître intéressante. Mais deux points sont à étudier :

- tout d'abord, la Commune et l'association « Auberge de jeunesse » sont liées par une convention par laquelle la Commune a confié à l'association la gérance de l'établissement. A ce jour, l'association n'a pas dénoncé la convention. Il reviendrait donc au préalable à l'association de renoncer explicitement à l'exploitation de l'établissement.

- par ailleurs, une mise en gérance nécessiterait une étude approfondie des comptes de l'établissement en mesurant l'impact du changement de mode d'exploitation (paiement de la TVA par exemple). Compte tenu des délais, il semble difficile de mettre en place une gérance pour cette année 2015. Le Maire prendra contact avec l'association pour avoir son point de vue.

Mme. Dominique MOIGNE doute de la rentabilité d'une gérance. En tout état de cause il faudrait faire un appel public à candidature.

Mme. Marie José BERTHELE fait savoir que l'association a reçu dix candidatures suite aux offres d'emplois publiées.

Mme. Eliane SEGALIN pose le problème de la contrainte que représente le fait d'avoir quelqu'un à dormir sur place toutes les nuits. Mme. Marie José BERTHELE signale qu'il peut y avoir un roulement même si cela oblige un des remplaçants à dormir non pas dans le logement de fonction mais dans une des chambres de l'Auberge.

Le Maire rappelle que la question d'une présence obligatoire la nuit est un impératif, suite à l'avis émis par la Commission de sécurité. Il avait interrogé le Sous-Préfet sur cette question qui met en péril plusieurs activités professionnelles d'hébergement touristique. Le Sous-Préfet lui a fait une réponse qui confirme cette obligation. Le Maire regrette qu'il n'y a aucune souplesse dans l'application de la loi dans la mesure où sur l'île le gérant de l'établissement disposant d'un report d'alarme ou les secours peuvent être sur place très rapidement.

- Interventions diverses

-Mme. Eliane SEGALIN rappelle les problèmes d'humidité et de malfaçons au phare du Stiff. Le Maire lui répond que les déshumidificateurs sont commandés et seront installés très prochainement.

- M. Joël RICHARD demande si le Maire a eu une réponse suite à la délibération prise par le Conseil pour l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour le projet de musée national des Phares et Balises. Il s'inquiète également du chemin côtier entre Porsguen et Arland, impraticable à certains endroits selon ses observations. Mme. Dominique MOIGNE indique qu'il y aura bientôt une réunion avec le PNRA sur ces questions.

- Mme. Dominique MOIGNE signale qu'un morceau du Christ en bois du bas du bourg est tombé. Le Maire répond qu'il vient d'en être informé. Des consignes vont être données pour sécuriser les lieux avant le démontage de la statue.

- M. Mickaël GRÜNWEISER rappelle le problème de l'état du toit de l'ancien collège. Le Maire signale qu'il a écrit aux propriétaires ou gérants du bâtiment à ce sujet.

- M. Jean Paul LUCAS regrette que l'on remonte le sable à la plage d'Arland. Une bonne partie de ce sable s'envole selon lui et se retrouve notamment dans les terrains du village au-dessus. M. Nicolas BON lui répond que ce sable est relevé chaque année à la demande expresse des gens du quartier de Pen Arland.

- Mme. Fabienne TOULAN demande où l'on en est sur le projet de maison des assistantes maternelles. Le Maire répond que des contacts sont en cours avec l'académie sur le devenir de l'école Sainte Anne.

- Départ à 17h de Mme. Dominique MOIGNE et Mme. Marie José BERTHELE.

Suite à la séance du Conseil, M. Jean Christophe ALLO de la société SABELLA fait une présentation de l'état d'avancement du projet d'hydrolienne.

La présentation est faite à partir de photos montrant la fabrication des divers éléments.

Le projet a pris de retard en raison des procédures administratives et de la recherche de partenaires pour le financement.

Les premiers éléments de l'hydrolienne D10 vont arriver à Brest le 12 janvier 2015.

Après trois de travaux, l'assemblage sera terminé et la machine prête à être installée.

Le baptême est prévu le 8 avril 2015, avec la présence espérée de Ségolène ROYAL, Ministre du développement durable. Il est prévu que deux enfants d'Ouessant soient parrain et marraine.

La pose sera effectuée dans les semaines suivantes par un navire spécialisé dans les travaux offshore.

Le passage du câble à Arland est ensuite évoqué. Le câble va arriver à Pors Arland pour être raccordé au réseau (via un convertisseur positionné sur le terre-plein au-dessus de la plage), puis va rejoindre le transformateur de Penarlan. M. Nicolas BON signale que le câble devra être bien fixé car en hiver le sable disparaît quasiment et il risque de « se balader » en cas de tempête.

Après cette expérimentation d'une durée d'un an, une ferme pilote de trois ou quatre machines est projetée à échéance 2019, avec stockage d'énergie.

M. François Malgorn demande des précisions sur le stockage de l'énergie et le type des batteries.

M. ALLO lui précise qu'il est prévu des batteries au lithium-ion qui seraient entreposées dans des conteneurs installés sur le terre-plein de l'ancienne centrale EDF.

Fin de la séance à 17h30.